



Ecublens/VD, le 30 septembre 2014
10.02.09 – YP/lc

Ecublens/VD
Municipalité

Réponse de la Municipalité à une interpellation

Service concerné Service de la culture, des sports et de la jeunesse
Interpellation de Madame la Conseillère communale Sylvie Pittet Blanchette
Déposée le 26 juin 2014

Titre et contenu de l'interpellation

Commission d'intégration et d'échange Suisses-Etrangers d'Ecublens (CIESEE), quelles perspectives ?

Je souhaite déposer une interpellation en lien avec l'intégration des étrangers à Ecublens, car ceux-ci représentent presque 47 % de notre population.

Je viens d'apprendre que la Commission d'intégration et d'échange Suisses-Etrangers de la Commune d'Ecublens n'a plus de président.

La loi sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme (LIEPR) prévoit à son article 13 qui parle de la collaboration avec les communes que :

- 1) Les autorités communales et cantonales collaborent en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme.*
- 2) Afin de faciliter la collaboration, chaque commune désigne au coordinateur un répondant pour les questions d'intégration des étrangers et de prévention du racisme. Plusieurs communes peuvent s'entendre pour désigner un répondant commun. A défaut de désignation par les communes, le répondant sera le syndic.*

Cette situation m'amène à poser les questions suivantes par la voie de cette interpellation, comme le prévoit l'article 76 de notre règlement du Conseil communal :

- 1) Qui assume aujourd'hui la fonction de répondant à l'intégration dans notre commune comme le stipule l'art. 13 de la Loi cantonale sur l'intégration des étrangers ?*
- 2) Avec près de 6'000 habitants étrangers, la Municipalité envisage-t-elle de mettre à disposition de la moitié de notre population des moyens et des ressources professionnelles pour favoriser leur intégration en prenant comme exemple*

Mon Repos
Ch. de la Colline 5
Case postale 133
1024 Ecublens/VD

Tél. 021 695 33 10
Fax 021 695 33 11

greffe.municipal@
ecublens.ch

www.ecublens.ch

d'autres communes comme Nyon, Gland, ou plus près de nous Renens qui ont un poste de délégué à l'intégration ?

3) *Par ailleurs, comment la Municipalité compte-elle appuyer le travail des bénévoles de notre commission d'intégration ?*

Préambule

Effectivement, Mme Hélène Conti a donné sa démission de la CIESEE, début janvier 2014. La Commission a continué de fonctionner sans présidente, les débats étaient menés par Mme Anne-Claude Studer, Municipale de l'intégration.

Mme Pascale Manzini, Municipale et Députée, a rejoint la CIESEE afin de partager ses connaissances cantonales et apporter son soutien.

L'objectif principal consistait à reprendre l'organisation de la Fête Interculturelle. Elle a eu lieu le 14 juin 2014 sur la place François Silvant, organisée par le Service de la culture avec la précieuse collaboration de la CIESEE et de Radio Ouest. Cette fête a été un énorme succès.

Les programmes Piccolo Voice et Mamma Voice ont également été maintenus.

Depuis le début de l'année, la Municipale a découvert ce qu'il existait au niveau cantonal, dans les programmes d'intégration, des aides financières possibles au niveau des projets, informations et documents qui n'avaient jamais été évoqués dans ladite Commission.

Avec l'arrivée, le 1^{er} juin 2014, de M. Yves Paschoud, Chef du Service de la culture, sports, jeunesse, intégration et églises, le sujet de l'intégration a bien évidemment été abordé, au vu de son importance.

Réponses aux questions posées

Questions 1 et 3 : *Qui assume aujourd'hui la fonction de répondant à l'intégration dans notre commune comme le stipule l'art. 13 de la Loi cantonale sur l'intégration des étrangers ?*

Par ailleurs, comment la Municipalité compte-elle appuyer le travail des bénévoles de notre commission d'intégration ?

Actuellement, la tâche de répondant à l'intégration est assumée temporairement par Mme Anne-Claude Studer, Municipale de l'intégration et membre de la CIESEE. Cette dernière souhaite, lors de la prochaine séance de la CIESEE, se retirer de ladite Commission en faveur de M. Yves Paschoud, Chef du Service de l'intégration, qui sera nommé, après décision positive de la Municipalité et de la CIESEE, Délégué de la Commune d'Ecublens à l'intégration et responsable, avec le service, des tâches administratives y relatives, ainsi que de la collaboration avec les autres services.

Il est prévu que la CIESEE soit maintenue, avec, à sa tête, un/e Président/e, qui devra être nommé/e parmi ses membres bénévoles, qui organisera les séances et participera avec ses membres aux différentes manifestations, où leur concours est précieux. Ils pourront ainsi se consacrer à l'opérationnel et seront déchargés de l'administratif, tout en étant tenus régulièrement au courant des dossiers en cours.

Question 2 : *Avec près de 6'000 habitants étrangers, la Municipalité envisage-t-elle de mettre à disposition de la moitié de notre population des moyens et des ressources professionnelles pour favoriser leur intégration en prenant comme exemple d'autres communes comme Nyon, Gland, ou plus près de nous Renens qui ont un poste de délégué à l'intégration ?*

Des projets, menés avec d'autres services communaux, sont en discussion pour réalisation dès 2015. Le Service de l'intégration a découvert qu'il y a de multiples projets et possibilités de financements cantonaux possibles. Pour cela, il y a bien évidemment beaucoup de travail administratif, de contacts, etc. à avoir pendant les heures de bureau. Il nous paraît dès lors difficilement possible de continuer à confier ces tâches lourdes et qui requièrent un suivi régulier à un/e Président/e bénévole, raison pour laquelle nous estimons adéquat de nommer M. Yves Paschoud à la fonction de Délégué à l'intégration.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame la Conseillère communale Sylvie Pittet Blanchette.

Ainsi adopté en séance de Municipalité le 29 septembre 2014.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

P. Kaelin

Le Secrétaire

P. Besson